République Française
Département de Saône-et-Loire

Commune de CHATENOY-EN-BRESSE

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 22 septembre 2026
Date de la convocation : 11 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le 22 septembre, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de M. PRUDHON Fabrice, Maire

- **Membres en exercice : 15**
- **Présents : 14**
- **Votants : 14**
- **Pour : 15**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 1**

Présents : PRUDHON Fabrice, SCHEUBEL Martine, CHARRET Christophe, MOUCHOUX Adeline, FORTIN Olivier, MOUGEOT Jeanine, PARISOT Laurent, LEFEBVRE Erick, BIGOIN Angélique, THEVENIN Sabrina, HOLAIND Sophie, VEREMME Léo, COLETTE Gaëtan, PAPET Maxence.
Excusés : LONGECHAUD Anne-Laure par HOLAIND Sophie.
Absents : --

Secrétaire de séance : Erick LEFEBVRE

DE-063-2026-
Règlement intérieur du Conseil Municipal

L'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise que : « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement. Le règlement intérieur peut être déféré au tribunal administratif. »

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :
- les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

ADOPTE ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.

Le Maire, Fabrice PRUDHON

Le secrétaire de séance, M. Erick LEFEBVRE

Date de transmission de l'acte: 26/10/2026
Date de reception de l'AR: 26/10/2026
071-217101179-DE_063B_2026-DE
A G E D I